

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2017

Sous la présidence de M. Didier KLEIN, Maire.

Membres présents : BOUR Jean-Marie, WINKLER Alphonse, SCHUSTER-GREIB Edgar, Adjoints, HEMMERTER Jacky, JEHLE Christine, KLEIN Céline, MULLER Yannick, et WIES Alexis.

Absents excusés : FERRIOT Valérie et TEDONE Pascal

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 6 avril 2017, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2016

N° 57506-2017-04/01

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat cumulé à la clôture 2016	Reste à réaliser 2016	Affectation de résultat
Investissement	- 52 137,64 €	+ 3 780 €	- 48 357,64 €
Fonctionnement	71 737,23 €		+ 23 379,59 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- déficit d'investissement au 001 :	- 52 137, 64 €
- affectation compte 1068 :	48 357,64 €
- excédent de fonctionnement au 002 :	23 379,59 €

Adopté à l'unanimité.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

N° 57506-2017-04/02

Le Maire explique au conseil municipal qu'à de nombreuses occasions dans les réunions de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, il a été affirmé que tout serait fait pour assurer la neutralisation des effets fiscaux de la fusion pour les contribuables assujettis à la TH, TFB et TFNB.

Cela s'est formalisé le 6 mars 2017 par un vote de la CLECT qui a approuvé ce principe et en a évalué l'impact pour la commune.

Le Maire explique que pour assurer la neutralisation fiscale pour les contribuables de la commune, il est nécessaire de voter une baisse des taux communaux pour compenser la hausse des taux de la CCSMS suivant détail ci-dessous ;

2016	Données communales			Données intercommunales			Ensemble Produit cumulé
	Base nette	Taux	Produit	Base nette	Taux	Produit	
TH	207 928	14,09%	29 297 €	207 928	1,99%	4 137 €	33 434 €
TFB	147 493	7,81%	11 519 €	147 493	1,21%	1 785 €	13 304 €
TFNB	49 441	38,92%	19 242 €	49 441	4,86%	2 403 €	21 645 €
Total	404 862		60 059 €	404 862		8 324 €	68 383 €

Prévisionnel 2017	Données communales			Données intercommunales			Ensemble Produit cumulé
	Base nette	Taux	Produit	Base nette	Taux	Produit	
TH	207 928	13,44%	27 946 €	207 928	2,64%	5 488 €	33 434 €
TFB	147 493	7,54%	11 121 €	147 493	1,48%	2 183 €	13 304 €
TFNB	49 441	36,82%	18 204 €	49 441	6,96%	3 441 €	21 645 €
Total	404 862		57 271 €	404 862		11 112 €	68 383 €

2016/2017 total des 3 Taxes	-2 788 €	2 788 €	-
------------------------------------	-----------------	----------------	---

En 2017, du fait de l'application des nouveaux taux intercommunaux, le CCSMS percevrait de la part des contribuables de Niederstinzelt 2 788 € de plus qu'en 2016.

Pour neutraliser cet effet, la commune doit faire varier ses taux d'imposition à la baisse.

Le pacte financier et fiscal permet de compenser en totalité la perte pour le budget communal de 2 788 € par un reversement de la CCSMS via la Dotation de Solidarité Communautaire. Les contribuables ne subiront pas d'impact de la fusion.

- après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de voter les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2017
Taxe d'habitation	13,44 %
Taxe Foncière bâtie	7,54 %
Taxe Foncière non bâtie	36,82 %

Adopté à l'unanimité.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2017

N° 57506-2017-04/03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-après pour l'exercice 2017.

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	600,00 €
- Association "Sport Culture Loisirs"	
Pour l'organisation de la 25 ^{ème} marche populaire le 9/7/2017	350,00 €
- Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Les Métronomes de Bénestroff	
pour l'animation musicale de la cérémonie du 8 mai	150,00 €
- Fondation du Patrimoine	50,00 €
- Divers	350,00 €

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017

N° 57506-2017-04/04

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ approuve le Budget Primitif 2017 en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	181 693 €	181 693 €
- D'INVESTISSEMENT	305 458 €	305 458 €
TOTAL :	<u>487 151 €</u>	<u>487 151 €</u>

Adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2017 DU LOTISSEMENT

N° 57506-2017-04/05

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2017 du lotissement au lieu dit "Serbel".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

➤ approuve le Budget Primitif 2017 du lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	146 648,00 €	146 648,00 €
- D'INVESTISSEMENT	153 701,00 €	153 701,00 €

Adopté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2017-04/06

A) Suppression de la cabine téléphonique

Le maire informe le conseil municipal qu'Orange procédera prochainement au démontage de la cabine téléphonique sur le ban de Niederstinzeln, en effet la durée moyenne de l'utilisation de cette cabine est de 11 secondes par jour.

Sur l'ensemble de la France, 39 539 cabines seront démontées.

B) Travaux temple

Le maire informe le conseil municipal de la reprise des travaux au temple : retouche au lait de chaux des coulures et des points d'ancrage sur la façade principale, reprise des pierres de taille sur l'ébrasement du portail, mise en peinture de la porte d'entrée, réalisation d'un nouvel enduit prêt à l'emploi sur les murs de la rampe d'accès handicapés, reprise de l'enduit du soubassement et pose de la main courante au niveau de la rampe avant le nettoyage final des abords du temple.

Fin de séance à 22 H 30.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 20 avril 2017

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'Etat, le 20/04/2017

POUR EXTRAIT CONFORME

Niederstinzeln, le 20 avril 2017

Le Maire :

Didier KLEIN